

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets
 et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire*
 BP3 49170 LA POSSONNIERE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 DECEMBRE A LA POSSONNIERE

Suite à la convocation parue dans la presse (Ouest-France et Courrier de l'Ouest) et envoyée à chaque adhérent l'Assemblée Générale (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 07 décembre 2013 au Ponton de LA POSSONNIERE sous la présidence de Monsieur Raymond PERARD, assisté de Messieurs Maurice LEBEAU, président honoraire, Yves CAYEUX, vice Président, Paul DESGRANGES, secrétaire, Yannick MALLET, secrétaire adjoint, et des autres administrateurs Messieurs William ALBERTIER, Auguste BARRAULT, Emile BENON, Raymond COUVREUR, Marc FERRARI, Jacques MEUNIER, Jacques ROBIN et Claude SAMSON chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels s'est adjoint Monsieur Dominique PASQUIER, garde particulier, commissaire aux comptes

Plusieurs invités étaient présents aux cotés du Président : Monsieur Jacques GENEVOIS, adjoint au maire de la Possonnière, Madame Stella DUPONT, conseiller général, maire de Chalonnes sur Loire, Monsieur Vincent DEPARIS, service pêche de la DDT, Monsieur Hubert TUFFREAU, Président honoraire de la Fédération de pêche de Maine-et-Loire, Monsieur Michel CADIOT, président de la FNADAPAEF, Monsieur Gilles CHOSSON, président de l'ADAPAEF de Loire-Atlantique, Monsieur René BERARD, Secrétaire de l'ADAPAEF PMA de Loire-Atlantique.

L'émargement des membres présents de l'ADAPAEF PMA 49 a permis d'annoncer que l'AG a rassemblé **61** adhérents.

I – L'ACCUEIL DES INVITES

Le président Raymond PERARD accueille les invités.

Il présente les excuses de Monsieur Jean-Michel LUTZLER, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement du Conseil général de Maine-et-Loire, Monsieur Franck LEMONNIER, chef de service Rivières et Domaine public fluvial du CG49, Messieurs Pascal NORMANT et Laurent MAILLARD, Chef de service et chef de bureau à la DDT, Monsieur Jean-Paul SOUTIF président de la fédération départementale de pêche, Monsieur Jacques BIRGAND, Président du CLD, Monsieur Raymond BISSON administrateur de la FNADAPAEF, Monsieur Jean-François KLORCZYK, président de la Gaule Ingrandaise. Monsieur Michel NORMAND, président de la Brème Chalonnaise.

II –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

A la demande du président, Monsieur Paul DESGRANGES, secrétaire, donne lecture des principaux passages du procès verbal de la dernière AG du 8 décembre 2013 à La POSSONNIERE qui avait rassemblé, 74 membres de l'association et approuvé les rapports d'activité et financier.

Aucune demande de modification n'ayant été faite, le procès verbal de l'AG du 08 décembre 2012 est adopté à l'unanimité des présents.

III – LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2011:

Le président Raymond PERARD souligne son activité au niveau national :

- déplacements à la FNPF pour des conseils d'administration et surtout les réunions des commissions réglementation où il fait avancer certains de nos vœux,
- Plusieurs déplacements pour les conseils d'administrations de la FNADAPAEF.

Il poursuit avec l'actualité départementale en rappelant la gestion des licences relevant du conseil général : depuis le 1^{er} janvier 2012 Monsieur Yves CAYEUX délivre les licences pour le compte du Conseil Général 49 et de nouvelles modalités de déclaration de capture ont été mises en place pour permettre de faire une étude de l'évolution des populations piscicoles sur le domaine public fluvial concédé au Conseil général de Maine-et-Loire.

Les gardes particuliers, Monsieur Francis DELAUNAY et Monsieur Dominique PASQUIER ont parcouru plus de 1500 km.

L'activité alevinage 2013

L'alevinage 2013 a concerné 2000 jeunes brochets pour les lots suivants:

- Authion et Sarthe.

Le secrétaire poursuit

Les activités statutaires ont concerné trois conseils d'administration (9 février, 25 mai et 26 octobre), six réunions du bureau (10 janvier, 7 mars, 11 avril, 27 juin, 05 septembre, 21 novembre), une AG à la Possonnière (08 décembre 2013). De plus la Maille d'Anjou a été représentée à l'assemblée générale de la FNADAPAEF près de Strasbourg le 27 avril.

Au niveau départemental, le Président et le secrétaire ont été concernés par 2 assemblées générales, un CA par mois et des commissions internes de la Fédération départementale de pêche : travaux, finances, réglementation, Centre de Brissac, etc. et aussi des représentations externes telles que les réunions du CORELA, du SAGE Estuaire à Nantes, Comité d'estuaire, Natura 2000 et CDESI du Conseil général de Maine-et-Loire.

Une rencontre annuelle a eu lieu avec le Conseil Général le 4 octobre. Il n'y a pas eu de modifications réglementaires et la Maille d'Anjou a présenté les déclarations de captures du secteur transféré.

La commission technique de la Préfecture s'est réunie le 08 octobre

Les aspects réglementaires n'ont pas été modifiés.

La DDT a désormais une équipe complète avec l'arrivée de Monsieur Vincent DEPARIS qui distribuera les licences sur le domaine public de l'Etat: Monsieur Pascal NORMANT (tel : 02 41 86 66 40), chef de service et Monsieur Laurent MAILLARD (Tel : 02 41 86 66 60), chef de bureau (tél : 02 41 86 66 63).

L'activité de promotion a été limitée en 2013

La Maille d'Anjou n'a participé qu'à deux manifestations à Blaison Gohier et aux Gemmoiseries.

Le nombre de nos adhérents se stabilise : 430 en 2013 (422 en 2012, 494 en 2011, 572 en 2010, 663 en 2009) après une régression forte depuis 2008.

Nous avons atteint le seuil de 718 adhérents en 2008 après plusieurs années de progression. En 2013 nous sommes 430 adhérents au 31 octobre 2013 auxquels s'ajoutent quelques membres honoraires.

Le nombre de licences attribuées en 2013 marque une stabilité avec 444 licences (445 en 2012 et 736 en 2008).

La réduction du coût des licences par le Conseil général peut être mise en relation avec le gain de 5 licences (85 en 2013 au lieu de 80 en 2012). Une démarche a été faite auprès de la DDT récemment pour solliciter une réduction de prix des licences.

IV – LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le président Raymond PERARD insiste sur la participation des pêcheurs à la vie de l'association.

Il souligne les problèmes rencontrés par certains pêcheurs avec la garderie ; une démarche a été faite auprès de la Préfecture pour revenir à des pratiques de prévention préalables au PV.

Il informe l'assistance que la réglementation pourrait évoluer suite à une enquête faite par la FNPF d'où il ressort que la majorité des réponses préconise des quotas de pêche, la poursuite des tailles minimales et la non extension de la pêche de nuit pour le silure.

Il rappelle que la Maille d'Anjou a déposé un dossier pour solliciter une baisse du prix des licences sur le domaine de l'Etat en démontrant que la baisse du prix par le Conseil général 49 en 2012 s'est traduite par une légère remontée du nombre des licences en 2013.

Le président informe l'assistance du fait que la Maille d'Anjou va mettre en place un site internet, ce qui lui permettra de ne faire paraître qu'une Cordée par an avant l'assemblée générale. Il poursuit en soulignant l'âge moyen des administrateurs et la nécessité de prévoir l'avenir en impliquant de nouveaux pêcheurs susceptibles de prendre des responsabilités lors des prochaines élections.

V - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2013 ET LES COTISATIONS 2014

Les comptes 2013, arrêtés au 31 octobre 2013, sur 12 mois, préparés par Monsieur Maurice ADRION, notre trésorier, avant son départ, sont présentés par le secrétaire.

En intégrant le compte financier, on note des produits de **44424,84 €** et des charges de **43633,08 €**, soit un résultat net positif de **791,76 €** (1888,99 € en 2012 ; 1 769,98 € en 2011 et 770,55 € en 2010).

On note au bilan des avoirs financiers de **23484,04 €** sous forme de capitaux propres et un report à nouveau de **791,76 €** au 1^{er} novembre 2013.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Dominique PASQUIER décrit les vérifications qu'il a faites, souligne la bonne santé financière de La Maille d'Anjou et invite l'assemblée à donner quitus pour la gestion 2013.

Après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport moral, le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la gestion 2013 et donne quitus aux administrateurs.

Les propositions de cotisations 2014

Les propositions du Conseil d'administration :

- ***La cotisation 2014 pour les détenteurs de licences : 86 € (84€ en 2013 ; 79 € en 2012 ; 77 € en 2011 et 74,80 € en 2010) ;*** elle se décompose de la façon suivante :
 - 33 € pour le niveau national (8,8€ pour l'Agence de l'eau et 24,20 € pour la CPMA au lieu de 23,20 soit une hausse de 3 € décidée par la FNPF),
 - 28,20 € pour la fédération départementale, (26,20 € en 2012, 25,50 € en 2011 et 24 € en 2010)
 - 10,00€ € pour notre fédération nationale, (9€ en en 2012 et 8 € en 2011)
 - 14,80 € pour la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA49 (14,80€ 2013 et en 2012, 14,80 en 2011, 14,50 en 2010 et 13,80 € en 2009): fonctionnement interne, Cordée, alevinage et travaux, soit un total 2013 de 86 €uros.

➤ ***Cotisation bienfaiteur à 10 €***

Après discussion, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les propositions du CA : 86 € pour les membres actifs et 10 € pour les membres bienfaiteurs.

VI – LA PREPARATION POUR LE RENOUELEMENT DU CA

Actuellement la Maille d'Anjou a 15 administrateurs, mais en prenant en compte l'âge de certains, il convient d'anticiper une évolution probable en faisant appel à des invités permanents susceptibles de se porter candidat lors des démissions prévisibles, conformément au nouveau règlement intérieur.

Le président lance un appel à candidature pour avoir des invités permanents.

Les pêcheurs suivants portent leur candidature :

Monsieur Pierre HOUTIN, 1, Square des Bateliers à ECOUFLANT 49000 (lot Sarthe 11) (tél. : 06 09 82 44 32) s'est porté candidat en 2013 et souhaite poursuivre.

Monsieur Michel VEAUX, 6 rue de l'Ormeau Blanc à ECOUFLANT (lot 12 de la Sarthe), a fait savoir qu'il souhaite être invité permanent en 2014 comme il l'a été en 2012 et 2013.

Monsieur Dominique HAUTREUX, ancien trésorier, Les Hauts de Toucheboeuf 49320 BLAISON GOHIER (Loire K8) tél 0619341372)

Après avoir entendu la présentation faite par chaque candidat, l'assemblée générale approuve à l'unanimité ces candidatures d'invité permanent au Conseil d'administration de la Maille d'Anjou.

Le deuxième représentant de la MAILLE d'Anjou au CA de la Fédération de pêche.

Actuellement ce poste est occupé depuis 10 ans par Monsieur Paul DESGRANGES. Celui-ci propose de laisser ce poste à un administrateur plus jeune afin de préparer une équipe expérimentée pour le prochain mandat fin 2016.

Monsieur Yannick MALLET, actuel secrétaire adjoint, responsable de l'alevinage, 8, Lieu Dit Le Pressoir Rouge 49290 CHALONNES SUR LOIRE (tél 0241782231 ou 0637562083 ; mail : yanmallet@orange.fr) porte sa candidature.

Après avoir entendu Monsieur Yannick MALLET et enregistré la démission de Monsieur Paul DESGRANGES, l'AG approuve à l'unanimité cette modification de titulaire du deuxième siège d'administrateur de la Fédération de pêche 49.

Les membres de la commission engins de la fédération

Actuellement cette commission comprend trois pêcheurs amateurs aux engins Messieurs Raymond PERARD, Yves CAYEUX et Paul DESGRANGES. Mr Yves CAYEUX souhaite être remplacé dans cette fonction par le nouveau représentant de la Maille d'Anjou au CA de la Fédération de pêche 49.

L'AG approuve la démission de Monsieur Yves CAYEUX de la commission engins de la fédération de pêche 49 et la candidature de Monsieur Yannick MALLET pour siéger dans cette commission.

VII – PERSPECTIVE SUR L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA REGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Le président Raymond PERARD présente les résultats de l'enquête conduite par la FNPF auprès des pêcheurs sur les évolutions souhaitables de la réglementation de la pêche en France. Les 34982 réponses au niveau national, 24016 par internet et 10966 par papier, donnent les résultats suivants :

- Oui à la pêche toute l'année en remettant à l'eau certaines espèces pendant des périodes de protection spécifiques,
- Oui à la mise en place de quotas de pêche,
- Oui à l'évolution des tailles de captures,
- Pas de majorité nette à la pêche de nuit du silure,
- Oui au maintien de 4 cannes,
- Oui à l'extension des périodes de pêche en 1^{ère} catégorie peuplée majoritairement d'espèces de deuxième catégorie,
- Oui à l'application en 1^{ère} catégorie si le brochet est naturellement présent de la réglementation le concernant en 2^{ème} catégorie,
- Oui à une canne pour les cartes découverte,
- Non à la suppression de la limitation à deux le nombre d'hameçons triples présents sur les leurres,
- Non à la pratique de la pêche à la traine,
- Non pour extraire la perche soleil de la liste des espèces nuisibles.

Le conseil d'administration de la FNPF se prononcera prochainement sur ces résultats.

Dix demandes d'évolution de la réglementation relative à la pêche aux engins et filets ont été faites par la FNADAPAEF et étudiées par la FNPF. Voici les réponses faites à ce jour:

- Oui à la suppression de la relève hebdomadaire,
- Oui à la pêche banale avec une seule ligne sur le domaine public en France pour les pêcheurs amateurs aux engins et filets,
- Oui à un assouplissement de la règle d'espacement minimum entre deux engins : la règle ne s'appliquerait qu'entre les engins de même nature,
- Oui à une carte journalière qui pourrait permettre notamment de faire la pêche au

- carrelet,
- Oui pour considérer la publication du CSP 2003 « guide des engins de pêche fluviale et lacustre » comme une référence en matière d'engins et filets,
- Oui au soutien de la FNPF pour un arrêté permettant le transport des écrevisses vivantes entre le lieu de pêche et le domicile,
- Oui à l'insertion d'une rubrique pêche aux engins et filets sur le site de la FNPF,
- Non à l'abaissement du seuil de 500 adhérents pour désigner un deuxième représentant de l'ADAPAEF au CA de la fédération de pêche départementale,
- Non à la suppression de la dimension maximale (40 mm) du deuxième anchon de bosselle,
- Et une demande reste en instance : elle concerne l'adhésion des pêcheurs à la ligne pêchant avec des engins sur le domaine privé à une ADAPAEF et non à une APPMA ce qui permettrait d'obtenir des déclarations de captures.

VIII – LA DISCUSSION ET LES VŒUX DE L'AG

La discussion a porté sur des demandes de précisions relatives à la réglementation actuelle. Des précisions ont été apportées sur le plan de rééquilibrage de la Loire entre les Ponts de Cé et Nantes. Madame Stella DUPONT a donné des informations sur les travaux entrepris sur le Louet en notant ses inquiétudes et elle a répondu à des interrogations concernant le seuil situé en amont du pont du Layon à Chalonnes. Suite à une décision du tribunal administratif jugeant cet ouvrage illégal une étude est en cours pour déterminer les solutions admises par la réglementation actuelle.

Les vœux suivants sont adoptés :

- 1 – Il est demandé que **l'utilisation du carrelet**, admis pour les licences de petite pêche et les licences spéciales anguillères sur trois lots du Louet, soit étendue à l'ensemble des licences spéciales anguillères afin de compenser la diminution de la pêche de l'anguille jaune.
- 2 – Il est demandé l'utilisation de filets à **grandes mailles (130 mm) pour la pêche au silure**
- 3 – Il est demandé une **réglementation interdisant la remise à l'eau des silures**,
- 4 Il est demandé que devant le développement des populations **d'écrevisses américaines** qui sont présentes partout on puisse les pêcher **avec six nasses** sur le domaine de l'ETAT et qu'on puisse **les transporter vivantes**.

IX – UNE ETUDE MONTRE LE RETOUR DES CIVELLES

Une étude scientifique conduite par le CNRS en juin et juillet 2013 sur les annexes hydrauliques des cours d'eau du bassin de la Loire a montré :

- 1 – **une augmentation de la fréquence de l'anguille** par rapport aux précédentes observations faites en 2003 et 2005 ;

2 - ce sont surtout les **jeunes anguilles qui sont plus nombreuses**, notamment dans les zones aval,

3 –le **front de colonisation de l’anguille a remonté d’une trentaine de km** et atteint maintenant les environs de Saumur.

X – LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

A – La médaille d’argent de la Fédération a été est attribuée par Monsieur Hubert TUFFREAU Président honoraire de la fédération de pêche 49 à :

1- Monsieur Yves CAYEUX

B – Le diplôme d’honneur de la Maille d’Anjou a été remis par le Président Raymond PERARD à :

Bernard LAMBERT (Authion 3) 67 rue Royale 49630 CORNE

Michel JUBIN (L5) La Basse-Île 49290 CHALONNES SUR LOIRE

Loïc LAFOURCADE (Loire K4) Les Vignées 49390 LA BREILLE LES PINS

Bernard MONPAS (Loire L3 bis) La Corvée 49170 SAINT GERMAIN DES PRES

Claude BERNARD (Loire L3 bis) La Boire aux Jubins 49170 SAINT GERMAIN DES PRES (Absent)

Raoul RIFFAULT (Sarthe 11) 6 rue de Belle Branche 49000 ECOUFLANT

Marcel DELAUNAY (L3 bis) 49170 SAINT GERMAIN DES PRES

C- Les Bretelles de chanvre, tressées par Jacques ROBIN remises par le président Raymond PERARD à :

Monsieur Vincent DEPARIS (DDT) parti avant la séance des décorations,

Monsieur Raymond PERARD, Président de la Maille d’Anjou,

Monsieur Michel CADIOT, Président de la FNADAPAEF,

Monsieur Yannick MALLET secrétaire adjoint de la Maille d’Anjou,

XI – LE PENDANT ET L’APRES AG

Il a été distribué à chaque pêcheur présent une publication du CLD qui présente un programme de travaux très ambitieux sur la Loire sur les 14 ans à venir pour un montant de 64 m €.

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **un vin d'honneur a été offert par l'entreprise ACKERMAN** de Saint Hilaire Saint Florent.

Le matin les épouses ont visité le musée des coiffes et traditions des Ponts de Cé.

Un repas très convivial a été servi sur place à 67 convives grâce au service du traiteur de La Possonnière. L'animation a été faite par Monsieur William ALBERTIER accompagné de deux collègues musiciens, Maurice et Sergueï avec l'aide habituelle de notre collègue Monsieur Jacques ROBIN et les chansons de Monsieur Raoul RIFFAULT toujours pêcheur sur la Sarthe (lot n°11) à 91 ans.

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49

Raymond PERARD

Paul DESGRANGES